









... JOURNÉE ...

JOURNÉE DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE RENCONTRE AVOCATS ARCHITECTES LES TRAVAUX SUR EXISTANT

MANE

VENDREDI 28 MARS 2025

09 H - 17 H 30

COUVENT DES MINIMES

Chemin des jeux de Mai 04300 Mane

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



:: PRÉSENTIEL ::
VALIDATION

8 H

NIVEAU: 1

www.edase.fr

::: OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :::

- Echanger entre avocats et architectes sur la question des travaux sur existant
- Identifier le rôle de l'architecte et la place de l'avocat au moment de la conception des travaux et au moment de l'exécution des travaux sur existant
- Appréhender le dénouement et le règlement des conflits

NIVEAU: 1

TYPE DE FORMATION: Présentiel

DATE: VENDREDI 28 MARS 2025

De 9h à 17h30

DURÉE DE LA FORMATION:

1 journée de 8 heures

LIEU DE LA FORMATION : COUVENT DES MINIMES

Chemin des jeux de Mai

04300 Mane

::: INTERVENANTS :::

Me L. CAPINERO,

Avocat au Barreau de Marseille

M. R. CHAUMONT,

Architecte expert près la Cour d'appel

M. V. DECOT,

Architecte

M. F. FERNANDEZ,

Juriste à l'ordre des architectes PACA

M. M. KLEIN,

Directeur Général adjoint à la MAF

Me C. MELLOUL,

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, Médiateur

Me L. ROCCARO,

Architecte,

Conseiller à l'Ordre des architectes

Mme M. SATTLER,

Architecte

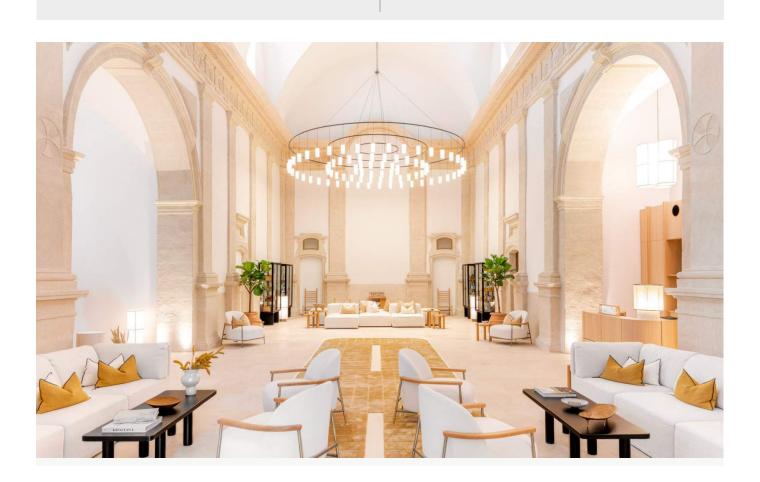
Me C. TOMAS-BEZER,

Avocat au Barreau de Marseille, Médiateur

Mme A. VADON,

Architecte expert près la Cour d'appel

Un avocat à confirmer



::: PROGRAMME DÉTAILLÉ :::

::: MATIN :::

09 H 00 > 09 H 30

ACCUEIL CAFÉ DES PARTICIPANTS ET PROPOS D'OUVERTURE

PREMIÈRE PARTIE : LA RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE AU MOMENT DE LA CONCEPTION DES TRAVAUX SUR EXISTANT

09 H 30 - 10 H 30

Un avocat à confirmer

Mme M. SATTLER
Architecte

M. M. KLEIN, Directeur Général adjoint à la MAF

10 H 30 > 10 H 45 DÉBATS AVEC LA SALLE

10 H 45 > 11 H

PAUSE

11 H - 12 H 15

Me L. CAPINERO, Avocat au Barreau de Marseille

M. R. CHAUMONT, Architecte expert près la Cour d'appel

M. M. KLEIN, Directeur Général adjoint à la MAF ■ Le cadre contractuel et technique d'une opération sur existant

- La définition des existants et le régime juridique
- Les clauses indispensables du contrat de maîtrise d'oeuvre pour des travaux sur existant
- Les règlementations applicables dans le cadre de la réhabilitation
- Les règlementations parasismiques et thermiques
- L'accessibilité
- La règlementation applicable aux bâtiments inscrits et aux bâtiments protégés

■ La sécurisation d'une opération de travaux sur existant

- La prévention des aléas durant les études de conception : diagnostic, curage, désamiantage, etc....
- Le recours systématique aux diagnostics
- Le constat avant travaux des existants et avoisinants
- La reconnaissance préalable du site par les entreprises
- L'adaptation des clauses des marchés de travaux
- L'assurance des existants et des travaux neufs

12 H 15 > 12 H 30

DÉBATS AVEC LA SALLE

12 H 30

DÉJEUNER SUR PLACE

... APRÈS-MIDI ...

DEUXIÈME PARTIE : LA RESPONSABILITÉ DE L'ARCHITECTE AU MOMENT DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX SUR EXISTANT

14 H - 14 H 45

Mme A. VADON,

Architecte expert près la Cour d'appel

M. M. KLEIN.

Directeur Général adjoint à la MAF

Me C. MELLOUL,

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, Médiateur

■ Les imprévus en cours d'exécution

- Le devoir de conseil de l'architecte (risques, budget, délais d'exécution, ...)
- La prise de risque du maître de l'ouvrage correctement informé
- Cas pratiques : exemples de gestion d'imprévus dans le cadre de la réhabilitation

14 H 45 - 15 H 30

M. M. KLEIN.

Directeur Général adjoint à la MAF

Mme V. DECOT,

Architecte

■ La question du réemploi

- Méthodologie pour réussir une opération avec des matériaux de réemploi
- Définitions
- Le diagnostic PEMD
- La qualification et l'assurabilité des matériaux de réemploi (risques, budget, délais d'exécution, ...)

15 H 30 > 15 H 45

PAUSE

TROISIÈME PARTIE: LE DÉNOUEMENT

16 H - 17 H

M. R. CHAUMONT,

Architecte expert près la Cour d'appel

M. L. ROCCARO,

Architecte,

Conseiller à l'Ordre des architectes

Me C. MELLOUL,

Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, Médiateur

Me C. TOMAS-BEZER,

Avocat au Barreau de Marseille, Médiateur

M. F. FERNANDEZ,

Juriste à l'Ordre des architectes PACA

17 H > 17 H 30

DÉBATS AVEC LA SALLE SYNTHÈSE ET CLÔTURE DE LA JOURNÉE

■ Le règlement des conflits

- Les procédures
- La médiation
- L'expertise
- L'expertise participative
- La conciliation à l'Ordre des architectes

::: TARIFS ET PRISE EN CHARGE :::

Ce tarif comprend la journée de formation ainsi que l'accueil café et le déjeuner.

	TARIF* POUR LA JOURNÉE - 8 H	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'avocat après crédit d'impôt	
AVOCAT	250 €	93, 20 €	Moins de 157 €	
ARCHITECTE	250 €	Selon les conditions applicables	Inscription à l'adresse suivante : formationcontinue@edase.fr	

^{*} FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

::: FAITES FINANCER VOTRE FORMATION! :::

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL: www.fifpl.fr, OPCO-EP: www.opcoep.fr

Il vous appartient d'en faire la demande avant le début de la formation.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

... INSCRIPTION ...

AVOCATS:

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat ICI

Date limite d'inscription : 8 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1 (si ce n'est pas déjà déposée dans votre espace avocat)

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents » Tutoriel de téléchargement ICI

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription

Par courrier à l'adresse suivante :

EDASE – ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST Service Inscription Formation Continue 61, boulevard de la Blancarde 13004 Marseille

NON-AVOCATS

Contactez le service formation continue à l'adresse mail suivante : formationcontinue@edase.fr

OU

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription, à l'adresse ci-dessus.

Attention : Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site ICI

^{**} Tarif heure de SMIC au 1er janvier 2024 : 11,65 € . Sous réserve de reconduction par la loi de finances 2025. Plus d'informations sur le crédit d'impôt **ICI**





BULLETIN D'INSCRIPTION

... JOURNÉE ...

JOURNÉE DE FORMATION INTERPROFESSIONNELLE. RENCONTRE AVOCATS ARCHITECTES. LES TRAVAUX SUR EXISTANT

VENDREDI 28 MARS 2025

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante : 61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Nom :	Prénom :							
Date de naissance :				Lieu de naissance :	Lieu de naissance :			
Département de	naissance	e:						
Avocat	Barreau d	le:	Numéro de SIRET :					
Date de prestation	on de serr	ment:						
Architecte	ArchitecteNuméro de SIRET :							
Adresse:								
Code postal :				Ville :				
E-mail :								
Téléphone:								
::: COVOITUR	AGE :::							
Je souhaite covo	iturer :	Oui	Non	Si oui, en tant que :	Conducteur	Passager		
Dans l'affirmative, merci de l'indiquer dans votre demande d'inscription par mail à l'adresse suivante : formationcontinue@edase.fr								
::: TARIF :::								
TARIF JOURNÉE	• 250 €							

::: MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION :::

J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.

Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H. Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation (a.bocoviz@edase.fr).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre Guide pratique de la formation continue.

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site





:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle, organisée par pôle et matière, est envoyée à l'ensemble des contacts de l'EDASE. Ainsi, vous pourrez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

E-mailings ciblés

En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des évènements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

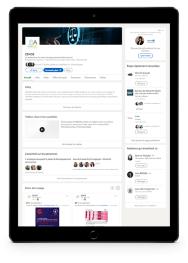
Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à nous contacter à <u>communication@edase.fr</u>, avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours!

:: REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ::







:: TWITTER ::

:: LINKEDIN ::

:: FACEBOOK ::



61, boulevard de la Blancarde 13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42